

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nombre d'administrateurs en exercice : 15

Nombre d'administrateurs présents : 9

Nombre d'administrateurs présents et représentés :
12

Quorum : 8

Date convocation du Conseil d'Administration :
14/09/2022

Date d'affichage de la convocation : 14/09/2022

**Jeudi 22 septembre de l'an deux mille vingt-deux
à 18 heures et trente minutes**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Nathalie GRIN, Vice-Présidente**

Salle du Conseil Municipal, Hôtel de Ville

La séance est ouverte à 18h35.

Administrateurs	Présence	Excusé	Pouvoir donné à
BOUCHE Catherine	X		
BROUCA Danielle			
CALOFER Jean-Pierre	X		
CHARTIER Hortense	X		
GRIN Nathalie	X		
JALBY Jean	X		
JARRETOU Marie-Céline	X		
LAMARQUE Emmanuelle			
POUGET-ROCHARD Anne-Céline	X		
RINGEVAL Jeannine		X	Marie-Céline JARRETOU
ROY Marie-Madeleine			
TERRAZA Brigitte		X	Nathalie GRIN
VIOLEAU Stéphanie		X	Michèle YON
YON Michèle	X		
ZURITA-TROUVE Géraldine	X		



DELIBERATION N° 2022.04.04 : DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES : AGENTS BENEFICIANT DE LA REVALORISATION SALARIALE

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 modifié pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création du RIFSEEP dans la Fonction Publique d'Etat ;

Vu le décret n°2015-661 modifiant le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu la loi n°2020-1576 du 14 décembre 2020 de financement de la sécurité sociale pour 2021, prévoyant l'attribution d'un complément de traitement indiciaire (CTI) pour les professionnels de soins ;

Vu le Décret n° 2022-161 du 10 février 2022 étendant le bénéfice du complément de traitement indiciaire à certains agents publics en application de l'article 42 de la loi n° 2021-1754 du 23 décembre 2021 de financement de la sécurité sociale pour 2022

Vu les délibérations n°2022.03.14 et n°2022.03.15 de mise à jour du RIFSEEP (IFSE et CIA) afin de revaloriser les salaires des agents, notamment par une augmentation mensuelle de 100 euros bruts ;

Considérant que le service de soins infirmiers emploie des agents professionnels de soins (auxiliaires de soins, infirmières et infirmières coordinatrices) et que ces derniers ont bénéficié d'une augmentation de 49 points d'indice de leur rémunération, à savoir une augmentation de 237€ bruts/mois ;

Considérant :

- Que les agents précités ont bénéficié grâce à la réglementation d'une augmentation de salaire mensuelle,
- Qu'il est nécessaire de maintenir une harmonie et homogénéité des salaires appliqués au sein de la collectivité,

Les membres du Conseil d'Administration du CCAS de Bruges après avoir délibéré et décidé à **8 votes POUR, 3 ABSTENTIONS et 1 CONTRE** :



- **EXCLUENT** de la revalorisation des salaires (IFSE et CIA) les agents bénéficiant par ailleurs d'une augmentation mensuelle à savoir les auxiliaires de soins, infirmières et infirmières coordinatrices.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,
Pour copie conforme au Registre des Délibérations

La Présidente du
Centre Communal d'Action Sociale



Brigitte TERRAZA